

PROJET PEDAGOGIQUE ACCUEIL PERISCOLAIRE « LES MALICIEUX » 2015/2016



les Malicieux

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| Introduction | 3 |
| Organisateur : La Communauté de Communes de la Région de Brumath | 3 |
| Identité et coordonnées direction de l'accueil de loisirs périscolaire | 3 |
| 1.2 Implantation géographique et locaux..... | 4 |
| 1.3 Les effectifs accueillis à la rentrée 2015 et leur répartition par tranche d'âge | 4 |
| 1.4 L'organisation des temps d'accueil | 5 |
| Il est proposé d'accueillir les enfants le matin au plus près de leur école, pour tenir compte de la spécificité de ce temps d'accueil (accueil individualisé, en douceur, jeux libres.....)..... | 5 |
| 1.5 L'équipe d'animation à la date du 1 ^{er} septembre 2015 | 12 |
| 1.6 Les prestataires de service | 13 |
| 1.7 Inscriptions..... | 13 |
| 1.8 Tarifs | 14 |
| 2. Organisation et Fonctionnement de l'accueil de loisirs périscolaire | 14 |
| 2.1 Pourquoi ?..... | 14 |
| 2.2 Comment ?..... | 14 |
| 3. Objectifs éducatifs | 14 |
| 4. Les activités et thème | 19 |
| 4.1 Le thème du projet pédagogique, ses objectifs | 19 |
| 4.2 Les projets d'activités..... | 20 |
| 4.3 Les partenaires..... | 20 |
| 5. L'équipe..... | 20 |
| 5.1 Objectifs et moyens de l'équipe | 21 |
| 5.2 Accueil des stagiaires | 21 |
| 6. Evaluation | 22 |
| Conclusion..... | 22 |

INTRODUCTION

Les accueils périscolaires répondent à différents besoins :

- besoin de garde avant et après la classe
- besoin des enfants en termes de prise en charge éducative avant et après la classe et hors du domicile familial
- besoin de mode de socialisation pour les enfants

Si l'école et la famille représentent des lieux privilégiés d'éducation, l'aménagement des « temps libres » de l'enfant est tout autant porteur d'enjeux éducatifs. L'éducation est l'affaire de tous, et c'est en ce sens que les accueils périscolaires y ont un rôle à tenir. Ces accueils, constituent des interfaces entre la vie familiale et le temps scolaire.

Ceci nécessite de penser à l'organisation de la journée de l'enfant, et de décliner des modalités pédagogiques particulières à ces accueils. Le projet pédagogique sert donc à les définir en détail, il est primordial d'en assurer l'articulation avec le projet éducatif de l'organisateur, la Communauté de Communes de la Région de Brumath.

Pour cela, il paraît important pour l'équipe du périscolaire « Les Malicieux », de cibler les grandes lignes fédératrices et les orientations éducatives. C'est à travers le projet pédagogique que l'équipe va décrire ses intentions, ses objectifs, les moyens évaluables mis en place et les différents acteurs.

ORGANISATEUR : LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BRUMATH

La Communauté de Communes de la Région de Brumath s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique volontariste en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Situé à l'articulation des différents temps de vie (temps scolaire, vie familiale), l'accueil périscolaire et de loisirs est un mode d'accueil et un mode de garde, ouvert aux enfants des écoles maternelles et élémentaires, aux heures qui précèdent et/ou suivent la classe.

Consciente qu'il ne s'agit pas d'une simple « garderie », mais d'un lieu de vie, de socialisation et d'enrichissement, où le respect du rythme de vie de l'enfant est prioritaire, la Communauté de Communes a souhaité se donner les moyens matériels et humains pour organiser un accueil de qualité, conforme au Code de l'Action Sociale et des Familles.

IDENTITE ET COORDONNEES DIRECTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

Accueil périscolaire et de loisirs

« Les Malicieux »

Responsable : Sabrina Mischler

1a, rue Dingolfing
67170 BRUMATH

Tél : 03 88 51 23 89

periscolaire-les.malicieux@cdc-brumath.fr

1. ETAT DES LIEUX ET MOYENS

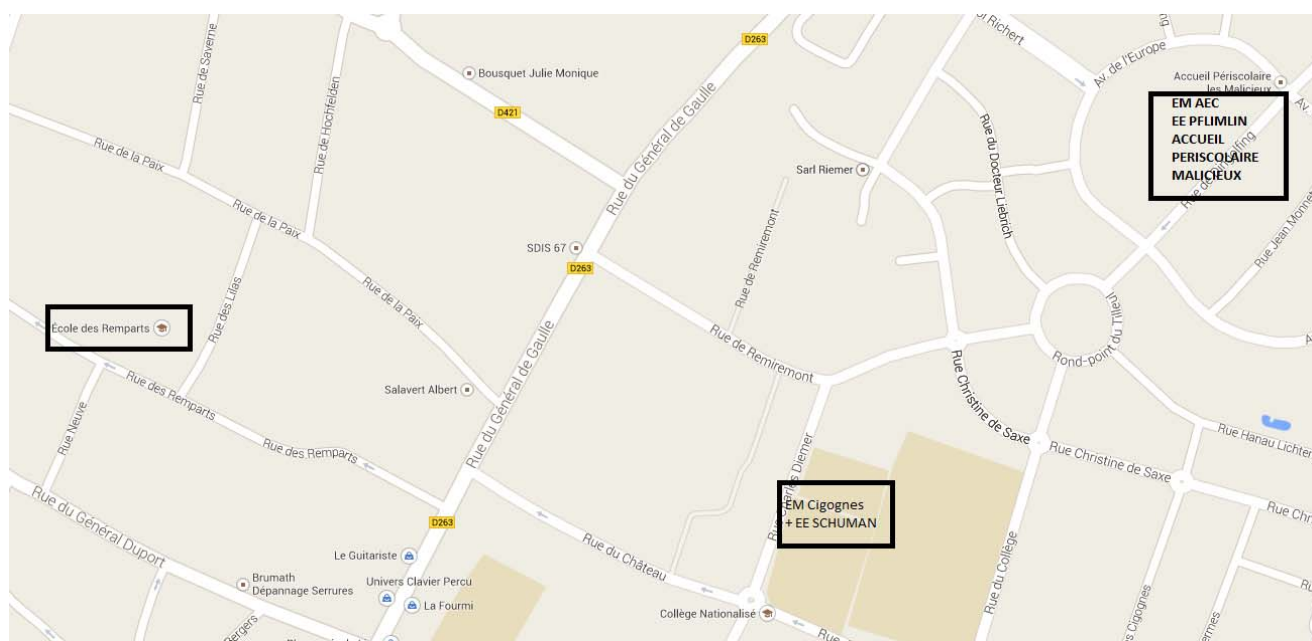
Ainsi, la mise en service de l'accueil périscolaire « Les Malicieux » en novembre 2007 s'est accompagnée de la création d'un service périscolaire, chargé de la gestion de cette nouvelle structure. L'accueil périscolaire les « Vergers » de Kriegsheim a été créé en septembre 2011. Depuis septembre 2015, l'accueil périscolaire « La Rose des Vents » de Donnenheim et l'accueil périscolaire de Mommenheim ont rejoint le service périscolaire. La gestion des quatre structures est effectuée en régie par les services de la Communauté de Communes de la région de Brumath.

1.2 IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE ET LOCAUX

La Ville de Brumath compte 5 écoles sur son territoire :

- 2 écoles maternelles : Arc-en-ciel et Cigognes
- 3 écoles élémentaires : Pierre Pflimlin, Robert Schuman, Remparts

Depuis 2007, l'accueil périscolaire est organisé dans une structure dédiée, rue de Dingolfing. La structure a vocation à accueillir les enfants de 3 à 11 ans, scolarisés dans les écoles de la Ville.



Source google maps

1.3 LES EFFECTIFS ACCUEILLIS A LA RENTREE 2015 ET LEUR REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE

| Ecoles maternelles Arc-en-ciel et cigognes 3-5 ans | Ecoles élémentaires Schuman, Remparts, Pflimlin 6-11 ans | Total écoles maternelles + élémentaires 3-11 ans |
|---|---|---|
| 85 enfants | 200 enfants | 285 enfants |

Les enfants sont répartis en fonction de leur âge dans un groupe cohérent pour respecter au mieux leur rythme chronobiologique et leurs aptitudes : 3-5 ans, 6-9 ans et 10-11ans.

1.4 L'ORGANISATION DES TEMPS D'ACCUEIL

Les différents temps d'accueil dans la journée sont à envisager de manière indépendante et spécifique :

LE MATIN AVANT LA CLASSE

MOYENNE DE PRESENCE EN ACCUEIL LE MATIN ET REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE :

| Ecoles maternelles Arc-en-ciel et Cigognes 3-5 ans | Ecoles élémentaires Schuman, Remparts, Pflimlin 6-11 ans | Total écoles Maternelles + élémentaires 3-11 ans |
|--|--|--|
| 25 enfants | 35 enfants | 60 enfants |

Il est proposé d'accueillir les enfants le matin au plus près de leur école, pour tenir compte de la spécificité de ce temps d'accueil (accueil individualisé, en douceur, jeux libres...).

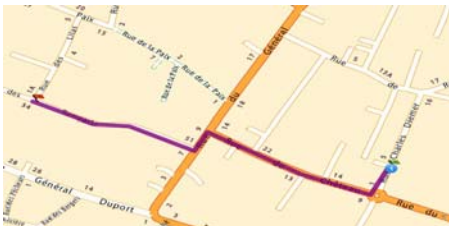
| Site d'accueil | Périscolaire Les Malicieux | Ecole « Cigognes-Schuman » |
|----------------------------|---|--|
| Ecoles concernées | Ecole maternelle Arc-en-ciel Ecole élémentaire Pflimlin | Ecole maternelle Cigognes Ecole élémentaire Schuman Ecole élémentaire Remparts |
| Nombre d'enfants concernés | 36 | 24 |
| Modalités de l'accueil | Echelonné à partir de 7h00 jusqu'à 10 mn avant le début de classe | Echelonné à partir de 7h00 jusqu'à 10 mn avant le début de classe |
| Avantages | Les locaux sont adaptés à l'âge des enfants Accueillis. La structure périscolaire étant adjacente aux écoles arc-en-ciel et Pflimlin, les enfants restent dans l'enceinte de l'école pour rejoindre leur école (cheminement dans la cour) | Les enfants sont déposés par leurs parents à l'école Cigognes où ils sont accueillis par les animateurs. La suppression du transport en bus favorise le bien-être des enfants en leur évitant un déplacement supplémentaire aux enfants. Cette organisation favorise un accueil échelonné pour les familles qui peuvent déposer l'enfant jusqu'à 15 mn avant l'ouverture des portes de l'école (du fait de la suppression du transport) |

LA GESTION DES TRAJETS :

Accueil périscolaire le matin aux Malicieux :

| Ecole | Nbre d'enfants | Nbre encadrants | Modalités du trajet |
|--------------|----------------|-----------------|--|
| Arc-en-ciel | 22 | 2 | Le trajet école-périscolaire se fait à pied, en traversant la cour d'école, les enfants ne quittent pas l'enceinte de l'école. |
| Pflimlin | 14 | 1 | |
| Total | 36 | 3 | |

Accueil périscolaire le matin à l'école des cigognes

| Ecole | Nbre d'enfants | Nbre encadrants | Modalités du trajet |
|----------|----------------|-----------------|--|
| Cigognes | 10 | 1 | Pas de trajet Le groupe des maternelles est pris en charge par le personnel encadrant dans une salle de l'école avant de rejoindre sa classe |
| Schuman | 14 | 1 | Une fois accueillis dans la structure, les enfants ne quittent plus l'enceinte de l'école. Cheminement intérieur : les 2 cours d'école sont contigües (portillon) |
| Remparts | 2 | 1 | Trajet à pied encadré Distance 600 mètres Temps de parcours de 8 mn  |

LA PAUSE MERIDIENNE**CAPACITE D'ACCUEIL DURANT LA PAUSE MERIDIENNE ET REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE**

| Ecoles maternelles Arc-en-ciel et cigognes | Ecoles élémentaires Schuman, Remparts, Pflimlin | | Total écoles Maternelles + élémentaires 3-11 ans |
|---|--|-------------------|---|
| 3-5 ans | 6-9 ans | 10-11 ans | 3-11 ans |
| | 124 enfants | 76 enfants | |
| 85 enfants | 200 enfants | | 285 enfants |

La Communauté de Communes propose d'organiser l'accueil de la pause méridienne, comme suit :

L'accueil des 3-9 ans se fait aux Malicieux

L'accueil des 10-11 ans est organisé au Centre Culturel.

Cette organisation répond aux objectifs suivants :

- accompagner la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires qui se traduit, sur le temps méridien, par une augmentation de la demande des familles, du fait de l'avancement de l'heure de sortie de classe le matin.
- Garantir un accueil de qualité et sûr ainsi que des locaux adaptés à chaque tranche d'âge
- répondre aux besoins spécifiques des 10-11 ans en termes d'espaces et d'activités

| | Les Malicieux | Centre culturel |
|--|--|---|
| Classe d'âge des enfants accueillis | 3 à 9 ans | 10 à 11 ans |
| Nombre d'enfants concernés | 209 enfants : 85 enfants (3 à 5 ans) 124 enfants (6 à 9 ans) | 74 enfants |
| Modalités de l'accueil | Organisation en sous-groupe en fonction de l'école fréquentée ainsi que de l'âge de l'enfant | Organisation en sous-groupe en fonction de l'école fréquentée |

| | | |
|------------------|---|--|
| Avantages | <p>Maintien des repères spatiaux temporels pour les enfants.</p> <p>Les locaux sont bien adaptés à la tranche d'âge accueillie.</p> | <p>Le changement de site ne concerne que les 10-11 ans Les locaux sont plus adaptés à l'âge aux besoins du public</p> <p>Les espaces intérieurs sont adaptés aux besoins des 10- 11 ans qui bénéficieront d'espaces qui leurs sont réservés durant la pause méridienne (les pré-adolescents aspirent à se retrouver entre eux)</p> <p>Les 10-11 ans sont demandeurs d'activités physiques La proximité du terrain de basket, des espaces extérieurs sécurisés et du gymnase du centre omnisport faciliteront la pratique sportive.</p> |
|------------------|---|--|

LA GESTION DES TRAJETS ET DU TEMPS MERIDIEN

Les enfants de 3-9 ans aux Malicieux

| GROUPE DES 3-5ANS | | | | |
|-------------------|----------------|-------------------|---|---|
| Ecole | Nombre enfants | Nombre encadrants | Modalités du trajet | Repas et activités |
| Arc-en-ciel | 65 | 6 | Le trajet entre l'école et le périscolaire s'opère à pied (traversée de la cour d'école) A aucun moment, les enfants ne quittent l'enceinte de l'école | Déjeuner : 2 services à table 1 ^{er} service : 12h00 2 nd service : 12h45 Activités : calmes en petits groupes décloisonnés, en parallèle du déjeuner |
| Cigognes | 20 | 2 | A l'aller : minibus Au retour : bus | |
| Total | 85 | 8 | | |

| GROUPE DES 6-9ANS | | | | |
|-------------------|------------------|-------------------|---|---|
| Ecole | Nombre d'enfants | Nombre encadrants | Modalités du trajet | Repas et activités |
| Schuman | 54 | 4 | Déplacement AR : à pied Durée : 15,20 mn par trajet Trajet défini Toutes les règles de sécurité sont respectées | Déjeuner : à partir de 12h après passage au self en fonction de l'arrivée échelonnée des enfants Activités : Les activités sont proposées en parallèle du déjeuner |
| Remparts | 16 | 1* | Déplacement AR : bus (avec les 10-11 ans) | |
| Pflimlin | 54 | 4 | Structure périscolaire adjacente à l'école Les enfants ne sortent pas de l'enceinte de l'école pour se rendre au périscolaire | Activités décloisonnées Salle 1 Salle 2 Salle 3 Bibliothèque Pflimlin |
| Total | 124 | 9 | | |

Les enfants de 10-11 ans au centre culturel

| GROUPE DES 10-11 ANS | | | | |
|-----------------------------|-------------------------|--------------------------|--|---|
| Ecole | Nombre d'enfants | Nombre encadrants | Modalités du trajet | Repas et activités |
| Schuman | 32 | 2 | Trajet en bus : 20 mn/trajet | Restauration en 2 services Activités : Les activités sont proposées en parallèle du déjeuner Possibilité d'utiliser les équipements sportifs à proximité (centre omnisport...) |
| Remparts | 12 | 1* | Trajet en bus avec les 6-9 de Remparts et les 10-11 ans de Schuman Durée du trajet : 5 mn | |
| Pflimlin | 34 | 3 | Trajet à pied : 459 m – durée 7 mn | |
| Total | 76 | 6 | | |

L'ACCUEIL DU SOIR

La réforme des rythmes scolaires décidée par le Gouvernement est rentrée en application sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Brumath à la rentrée de septembre 2014.

L'objectif de la réforme vise à améliorer les apprentissages des enfants en remédiant au déséquilibre du calendrier actuel et en tenant mieux compte des temps de réceptivité des élèves.

Pour cela, différents outils ont été mis en place :

- Allègement de la semaine de classe portée à 24 h / semaine en concertation avec les équipes enseignantes et représentants des parents d'élèves.
- Assouplissement du cadre des APC.
- Financement spécifique par l'État via le fonds d'amorçage.
- Mise en place du PEDT, outil de mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs et de la cohérence éducative.

Cette nouvelle organisation de la semaine de classe a impliqué la mise en place d'Ateliers de découvertes sur les nouveaux temps d'accueil périscolaire.

Après évaluations au printemps 2015, les services de la Communauté de Communes de la Région de Brumath ont décidé de réorganiser les nouveaux temps d'accueil périscolaire comme suit depuis septembre 2015 :

- de fin de la classe à 17h: un temps d'activités périscolaires est proposé aux enfants des classes élémentaires, une tarification équivalente à la moitié du coût jusque 18h30 est proposée.
- De fin de la classe à 18h30, temps de « TAP » inclus.

MOYENNE DE PRESENCE EN ACCUEIL DU SOIR APRES LA CLASSE ET REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE

| | Ecoles maternelles Arc-en-ciel et cigognes 3-5 ans | Ecoles élémentaires Schuman, Remparts, Pflimlin 6-11 ans | Total Maternelles + élémentaires 3-11 ans |
|-------------------------|---|---|---|
| De 15h50 à 17h00 | 18 | 40 | 58 |
| De 15h50 à 18h30 | 55 | 105 | 160 |

LA GESTION DES TRAJETS DE L'ECOLE AU PERISCOLAIRE LE SOIR, APRES LA CLASSE :

| GROUPE DES 3-5ANS | | | |
|-------------------|---------------------|------------------------|---|
| Ecole | Nombre d'enfants | Nombre d'encadrants | Modalités du trajet |
| Arc-en-ciel | 55 | 5 | Le trajet entre l'école et le périscolaire s'opère à pied (traversée de la cour d'école) A aucun moment, ils ne quittent l'enceinte de l'école |
| Cigognes | 10 | 2 | Trajet : minibus |
| Total | 65 | 7 | |

Les enfants des écoles élémentaires inscrits jusque 17h sont accueillis dans des locaux dédiés au sein de chaque école.

| GROUPE DES 6-11 ANS (17h00) | | | |
|------------------------------------|-------------------------|--------------------------|--|
| Ecole | Nombre d'enfants | Nombre encadrants | Locaux d'accueil |
| Schuman | 15 | 2 | Salle d'activités, bibliothèque, salle d'arts plastiques, espaces extérieurs |
| Remparts | 14 | 1 | Salle d'activités, salle informatique, espace extérieur. |
| Pflimlin | 15 | 2 | Salle de science, salle d'arts plastiques, salle informatique, espace extérieur. |
| Total | 44 | 6 | |

| GROUPE DES 6-11 ANS (18h30) | | | |
|------------------------------------|-------------------------|--------------------------|--|
| Ecole | Nombre d'enfants | Nombre encadrants | Modalités du trajet |
| Schuman | 50 | 4 | Déplacement R : à pied Durée : 15,20 mn par trajet Trajet défini |
| Remparts | 14 | 1 | Salle d'activités, salle informatique, espace extérieur. |
| Pflimlin | 50 | 4 | Structure périscolaire adjacente à l'école Les enfants ne sortent pas de l'enceinte de l'école pour se rendre au périscolaire |
| Total | 114 | 9 | |

L'ACCUEIL DU MERCREDI**Capacité d'accueil en accueil de loisirs le mercredi après la classe et répartition par tranche d'âge**

| 3-5 ans | 6-11 ans | Total 3-11 ans |
|---------|----------|----------------|
| 40 | 60 | 100 enfants |

Des locaux adaptés à l'effectif accueilli**L'accueil périscolaire Les Malicieux : matin, midi, soir**

| descriptif | surfaces |
|---|-------------------------|
| Locaux périscolaires dédiés « Malicieux » | 613,32 m ² |
| Locaux de l'école maternelle « arc-en-ciel » | 454,82 m ² |
| Salles de l'école élémentaire Pierre Pflimlin | 364,18 m ² |
| Total | 1.432,32 m ² |

Espaces extérieurs disponibles :

- . Préau de l'école Pflimlin
- . Cour de l'école élémentaire Pierre Pflimlin
- . Cour de l'école maternelle « Arc-en-ciel »

1.5 L'EQUIPE D'ANIMATION A LA DATE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015

L'équipe d'animation est formée et majoritairement titulaire du BAFA ou en cours de formation.

Les accueils périscolaires « Les Malicieux », des écoles de Mommenheim, « La Rose des Vents » et « Les Vergers » constituent le service périscolaire de la Communauté de Communes de la Région de Brumath. Dès lors les animateurs peuvent être amenés à se déplacer d'une structure à l'autre.

Le taux d'encadrement

Il est conforme aux dispositions du code de l'Action Sociale et des Familles et correspond au taux dégradé permis par la mise en œuvre du Projet éducatif de Territoire et de son régime dérogatoire pendant 1 an:

- 1 animateur pour 14 enfants pour les 3/5 ans
- 1 animateur pour 18 enfants pour les 6/11 ans

1.6 LES PRESTATAIRES DE SERVICE

Les repas et goûters sont fournis par la société Dupont Restauration. Les repas proposés respectent les recommandations du Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et Nutrition (GEMRCN) et le Décret n° 2011-1227 du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire.

En effet, le GEMRCN a établi une recommandation relative à la nutrition, celle-ci servant d'aide dans l'élaboration des cahiers des charges des contrats de restauration collective. Elle a pour but d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas.

Le Groupe d'Etude des Marchés Restauration Collective et Nutrition dépend de la direction des affaires juridiques du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Les objectifs prioritaires du GEMRCN sont basés sur ceux du Programme National Nutrition Santé.

L'équilibre alimentaire se construit sur le long terme et non sur un seul repas, c'est pourquoi le GEMRCN recommande d'élaborer des plans de menus sur 20 repas successifs.

Le texte du GEMRCN adapte ses recommandations nutritionnelles selon l'âge des convives, pour répondre aux besoins spécifiques de tous, des plus jeunes aux plus âgés.

Pour appliquer ces recommandations, il est proposé :

Un tableau de fréquences de présentation des aliments en fonction de leur qualité nutritionnelle.

Ce tableau de fréquence est établi pour les :

- nourrissons et jeunes enfants, en crèche ou halte-garderie,
- enfants de plus de 3 ans, adolescents, adultes et personnes âgées en portage à domicile,
- personnes âgées en institution ou en structure de soins.

Un tableau récapitulatif des grammages prêts à servir selon l'âge et les besoins nutritionnels des convives. Les portions recommandées sont établies pour les classes d'âge suivantes :

- enfants de moins de 18 mois,
- enfants de plus de 18 mois,
- enfants en maternelle,
- enfants en élémentaire,
- adolescents/adultes/personnes âgées en portage à domicile,
- personnes âgées en institution, midi,
- personnes âgées en institution, repas du soir.

1.7 INSCRIPTIONS

Les familles seront informées des dates d'inscriptions et de ré-inscriptions par publipostage, par voie d'affichage dans l'accueil périscolaire et les écoles de Brumath ainsi que sur le site de la Communauté de Communes de la Région de Brumath.

En ce qui concerne les ré-inscriptions, le dossier d'inscription pré-rempli sera envoyé aux familles par voie postale. Les informations devront être vérifiées, modifiées ou complétées si nécessaire. Lors des ré-inscriptions, le dossier, modifié ou complété le cas échéant, devra être rapporté à la responsable du périscolaire signé dans les délais impartis. Les documents tels que planning de présence, copie du carnet de vaccination, assurance seront à joindre également.

Pour les 1ères inscriptions les dossiers seront téléchargeables sur le site de la Communauté de Communes ou pourront être récupérés en mairie ou dans les structures périscolaires.

1.8 TARIFS

La tarification appliquée aux familles relève d'une délibération votée en conseil de Communauté.

La tarification est progressive puisqu'elle repose sur le quotient familial des familles, calculé sur les ressources et la composition des familles.

2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

Cette nouvelle organisation se base sur la mise en œuvre du Projet Éducatif du Territoire (PEDT).

Outil de mise en œuvre du volet éducatif de la réforme des rythmes éducatifs, le PEDT doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

2.1 POURQUOI ?

Il formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant scolarisé sur le territoire un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Il doit garantir la continuité éducative entre d'une part les projets des écoles et d'autre part les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Le projet éducatif territorial s'inscrit dans une démarche partenariale : si l'initiative de la construction d'un PEDT revient à la collectivité territoriale, qui assure la coordination des actions et leur conformité avec les objectifs retenus, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du PEDT relèvent des collectivités territoriales et de leurs partenaires, réunis au sein du comité de pilotage du PEDT. Les conseils d'école sont associés à la réflexion sur l'élaboration et l'évaluation du PEDT.

Il est prioritairement centré sur la continuité éducative entre activités périscolaires et projets des écoles maternelles et élémentaires.

2.2 COMMENT ?

- En recherchant la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées en dehors du temps scolaire.
- En favorisant une meilleure articulation des différents temps et espaces de vie de l'enfant.
- En favorisant l'accès aux activités à tous.

3. OBJECTIFS EDUCATIFS

Les objectifs éducatifs du PEDT, partagés par les partenaires, sont abordés par les accueils de loisirs périscolaires en vue de favoriser la cohérence et la complémentarité des actions entre les projets d'école et les projets pédagogiques.

- FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE ET HABITER AUTREMENT LA PLANETE

«C'est faire partie d'un groupe ou d'une société qui partage les mêmes valeurs, dans le respect de la singularité de chacun et dans le respect de l'environnement. C'est permettre l'épanouissement de l'enfant au sein du groupe dans le respect et la tolérance. C'est construire une relation aux autres qui permet à l'enfant de grandir. C'est observer et expérimenter pour en comprendre les enjeux afin de pouvoir se responsabiliser et modifier ses comportements.»

Objectifs :

- Permettre à l'enfant de participer à l'élaboration du cadre collectif
- Construire des relations avec l'autre au-delà des différences
- Favoriser les actions de coopération, de solidarité d'entraide à l'échelle de son territoire

Il s'agit, pour la Communauté de Communes :

- ENCOURAGER LES ENFANTS DANS LEURS DECOUVERTES ET LEUR SOCIALISATION

Les actions éducatives mises en place dans le cadre du PEDT doivent également permettre à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. La poursuite d'actions comme le conseil d'enfants est un moyen pour les amener à se questionner sur ces valeurs ainsi que sur les grands enjeux de société.

L'accueil périscolaire est un lieu de vie où enfants, animateurs, parents et autres adultes se côtoient chaque jour. Il est l'occasion pour l'enfant de développer ses capacités relationnelles et encourage son processus de socialisation. A travers ses codes, ses règles, les différents partenariats et sorties, l'accueil périscolaire inscrit l'enfant dans la société. Il lui permet également d'exercer sa citoyenneté en valorisant la solidarité et la tolérance.

L'équipe souhaite respecter ces moyens de mise en œuvre :

- Mettre en place des règles de vie et de collectivité, réfléchies avec les enfants.
- Mettre en place des temps dégroupés « inter-âges » le mercredi pour permettre à tous les enfants de se côtoyer et nouer des liens avec d'autres adultes.
- Responsabiliser les plus grands au bénéfice des plus petits afin d'encourager l'esprit d'entraide et de solidarité.
- Permettre aux plus petits de côtoyer les plus grands afin d'encourager le processus d'imitation et d'apprentissage.
- Mettre en place des temps d'autorégulation aux seins des groupes sous la surveillance des animateurs lors du Conseil des Enfants.
- Proposer des manifestations avec les familles.
- Ouvrir l'accueil sur l'extérieur via les partenariats.

L'équipe d'animation prendra en compte le fait que l'enfant existe en tant que personne unique, il est un être en construction, doué d'une capacité à s'exprimer, à agir et à participer à la vie sociale. Il est lui-même acteur de cette construction à laquelle les adultes contribuent.

Les animateurs garantissent l'intégrité de chaque enfant et sa sécurité physique, morale et affective. Ils respectent ses rythmes, dans le cadre des contraintes de la vie courante et des successions de temps qui lui sont imposées. Mais, l'enfant sera amené à intégrer les devoirs que chacun a envers les autres, camarades ou adultes (respect, échange,

communication et écoute).

➤ **Les conseils des enfants du périscolaire**

L'objectif du conseil d'enfants est de permettre à l'enfant par l'expression, la réflexion, l'écoute, l'échange, de participer activement à l'organisation de ses loisirs et de vivre l'apprentissage réel de la démocratie. Cet apprentissage se fera en groupe afin que toute décision soit issue de l'expression collective. Le Conseil des enfants se réunit une fois par mois. C'est un moment où l'enfant peut :

- choisir et programmer des activités et des projets
- évaluer leur réalisation (ce qui est fait, ce qu'il reste à faire)
- organiser la préparation d'activités et de projets
- s'accorder sur des règles de vie
- échanger sur le fonctionnement du groupe (respect des règles de vie, problèmes relationnels...)
- exprimer sa satisfaction ou son insatisfaction sur le déroulement de la journée

➤ **Le livret du respect des temps périscolaires et de loisirs**

Les accueils périscolaires sont pour les enfants de véritables lieux d'éducation et de socialisation. Situés à l'articulation des différents temps de vie (temps scolaire, famille, temps libre), ils doivent être coordonnés et complémentaires.

Ils sont conçus pour que les enfants puissent y acquérir des compétences et des savoirs, non liés aux apprentissages traditionnels. Les règles de bonne conduite font partie intégrante de ses compétences. Un outil de référence pour favoriser le dialogue a été mis en place pour l'année scolaire 2014/2015.

Le livret du respect des temps périscolaires permet de :

- responsabiliser l'enfant sur son attitude,
- le sensibiliser aux principes fondamentaux de la vie en collectivité et au respect des autres,
- informer les parents sur l'attitude de leur enfant dans le cadre de ses activités périscolaires.

Le Livret du respect des temps périscolaires se compose :

- d'une « Charte des temps périscolaires », définissant les obligations à respecter par l'enfant,
- d'un « Règlement des temps périscolaires », fixant les différentes sanctions encourues en cas de non-respect d'une des règles de la charte,
- d'un « Acte d'engagement de bonne conduite lors des temps périscolaires », stipulant les responsabilités respectives de l'enfant et des parents, cosigné par les deux parties.

Certes, tous les enfants ne sont pas concernés par l'indiscipline, mais cette action permettra une vie périscolaire plus harmonieuse, valorisant les efforts de chacun.

Remarque : Pour les enfants scolarisés à l'école maternelle, la diffusion de ce « Livret du respect des temps périscolaires » vise à les sensibiliser en amont de leur future entrée à l'école élémentaire, de façon à ce que les bons réflexes soient acquis ; il n'est pas nécessaire de leur faire signer le document « Acte d'engagement de bonne conduite de l'enfant ».

En cas de non-respect d'une des règles de la charte, l'enfant sera sanctionné en fonction de l'importance de l'écart de conduite constaté par le personnel des services périscolaires, après que le personnel ait pris le temps de dialoguer

avec lui.

Au-delà de trois avertissements oraux pour le même écart de conduite, la famille sera convoquée et un avertissement sera remis.

Si le comportement de l'enfant ne s'améliore pas, une exclusion temporaire sera prononcée.

En cas de refus de respect de la charte répété, une exclusion définitive sera prononcée.

Dès lors qu'un enfant aura fait l'objet d'une première sanction (convocation de la famille et avertissement), l'équipe d'animation engagera un dialogue régulier avec la famille, afin de la tenir informée de l'évolution de l'enfant au sein de la structure.

Le livret du respect des temps d'accueil périscolaires et de loisirs est joint en annexe 1.

- PERMETTRE AUX ENFANTS D'APPROFONDIR LEURS CONNAISSANCES DE LEUR ENVIRONNEMENT

L'accueil périscolaire doit prendre place dans son environnement. L'objectif n'est pas d'enfermer l'enfant dans un lieu, coupé de la vie, mais bien de lui permettre de prendre place dans son environnement, d'en devenir acteur. L'éducation à l'environnement urbain devient essentielle maintenant que la ville, le fait urbain, devient prépondérant. Devenir acteur dans sa structure, c'est se l'approprier, participer à sa transformation, c'est devenir citoyen.

Il est primordial pour l'équipe d'animation de privilégier une continuité avec les équipes enseignantes.

Les équipes enseignantes et d'animation travaillent dans le même sens et constituent des repères pour les enfants.

Il revient à l'équipe du périscolaire d'entretenir une relation cordiale et de confiance avec les écoles. De ce fait, les animateurs en charge d'un groupe d'enfants d'une école proposeront à l'équipe pédagogique de participer à la fête de celle-ci. De plus, une rencontre annuelle avec les périscolaires « La Rose des Vents », « Les Vergers » et des écoles de Mommenheim sera proposée.

Une attention particulière est ainsi portée à l'environnement, au développement durable et à l'éco-citoyenneté pour ainsi participer à l'embellissement de son cadre de vie et adopter des comportements éco-citoyens.

- SENSIBILISER A LA DIFFERENCE D'AUTRUI

L'ouverture au monde et à la société est une condition indispensable pour permettre à l'enfant de s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Les actions éducatives mises en place recherchent ainsi le brassage interculturel et intergénérationnel.

La mise en place des ateliers sur des thématiques variées, est de nature à favoriser le lien intergénérationnel.

- ENCOURAGER L'ACCES DE TOUS LES ENFANTS A LA CULTURE ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE, NUMERIQUE ET SPORTIVE

«L'accès à la culture artistique et scientifique et sportive c'est l'ouverture, lien aux autres, la découverte et la curiosité. L'esprit critique doit être stimulé et aiguisé dans le respect et l'apprentissage des autres. Le plaisir et le jeu sont les éléments moteurs de ces découvertes. »

Objectifs :

- S'ouvrir à la culture de l'autre
- Mettre la pratique sportive au service de l'épanouissement de l'enfant et du groupe
- Développer l'esprit

- FAVORISER L'ESPRIT CRITIQUE DES ENFANTS FACE AUX MEDIAS : « LE TROISIEME ESPACE EDUCATIF APRES LA FAMILLE ET L'ECOLE ».

Il s'agit, pour la Communauté de Communes :

- DE PROPOSER DES ACTIVITES FAVORISANT DYNAMIQUES EDUCATIVES ET OUVERTURE D'ESPRIT, VALORISER LES PARTAGES DE CONNAISSANCES.

Les activités éducatives ont pour objet de développer chez les enfants de nouvelles compétences au-delà des connaissances scolaires, tel que le développement du savoir-faire et du savoir-être. L'épanouissement de l'enfant et la stimulation de sa curiosité sont des objectifs particulièrement recherchés. Ainsi, dans les ateliers proposés en élémentaire, l'approche pédagogique favorisera la concentration, l'écoute, l'autonomie, le goût du travail et de l'effort à des fins de réussite tant sur un plan individuel que collectif.

Il importe également dans le cadre des actions éducatives menées, de donner aux enfants la capacité de faire leur propre choix, de les responsabiliser, de les positionner en tant qu'acteur de leur parcours éducatif. La production des enfants sera autant que possible valorisée dans le cadre d'organisation de concerts, spectacles, expositions ou de manifestations. Il est en effet important que les enfants puissent présenter l'aboutissement de leur travail dans le cadre d'un moment particulier, en présence des parents et des acteurs éducatifs.

- L'ACCUEIL DES ENFANTS AYANT DES ALLERGIES OU AYANT UN PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

La procédure de projet d'accueil individualisé (PAI) prévue dans les instructions officielles de l'Education Nationale est parfaitement transposable aux accueils collectifs de mineurs. Le médecin de l'enfant établit un protocole qui fixe les conditions impératives à mettre œuvre pour cette démarche.

Un listing des allergies et des protocoles est affiché dans les cuisines et dans les bureaux de direction. Les animateurs ont pris connaissance de cette liste et sont informés pour chaque enfant.

- L'INTEGRATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

La loi du 11 février 2005 pose comme principe l'accueil des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire. Leur accueil sur les temps périscolaires répond à un enjeu social évident. Cette intégration au sein d'un groupe d'enfants et d'adultes favorise leur socialisation. Enfin, l'intégration d'un enfant en situation de handicap doit faire l'objet d'un travail de concertation au sein de l'équipe, afin de définir les outils pédagogiques qui permettront à l'enfant d'être au maximum acteur de ce temps de loisirs.

Les objectifs seront de mettre en place un cadre afin que l'enfant puisse participer aux activités dans de bonnes conditions et favoriser l'échange et les contacts avec les autres enfants. Un point sera fait régulièrement lors des réunions d'équipe ainsi qu'avec les parents.

4. LES ACTIVITES ET THEME

L'activité est un puissant facteur de développement de l'individu. C'est en agissant que l'enfant va se construire, apprendre à maîtriser son environnement. A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation, l'équipe d'animation met en place des activités afin de répondre au mieux aux besoins des enfants. L'enfant aura donc systématiquement le choix entre plusieurs types d'activités. L'activité est un support permettant d'atteindre des objectifs éducatifs déterminés dans le projet pédagogique et non une fin en soi.

L'accueil périscolaire favorise une démarche de projets, individuels ou collectifs, et s'assure qu'une activité en déclenche une autre pour qu'il y ait une continuité et une évolution dans le programme. L'impulsion et la motivation sont importantes.

Les activités adaptées à l'âge des enfants, doivent être suffisamment variées et organisées de manière à répondre à leurs besoins psychologiques et physiologiques.

4.1 LE THEME DU PROJET PEDAGOGIQUE, SES OBJECTIFS

Le développement durable qui allie respect de l'environnement, équité sociale et efficacité économique, invite chacun de nous à porter un autre regard sur notre vie en société, notre environnement et notre cadre de vie.

Nos sociétés se développent et se construisent autour de la consommation.

Parce que nos poubelles débordent et qu'elles émettent des gaz à effet de serre, seule une consommation responsable peut répondre aux critères de développement durable.

Tout comme les adultes, les enfants ont un rôle décisif à jouer dans la préservation de la planète. Chaque jour, à la maison, à l'école, à l'accueil périscolaire, ils peuvent modifier leurs habitudes de consommation, leurs comportements. Ils peuvent contribuer à la réduction des déchets par des gestes simples et privilégier le réemploi et la réutilisation.

C'est ainsi que l'équipe souhaite privilégier les activités basées sur la récupération et l'environnement durable, tout en y apportant une touche artistique.

L'année 2015-2016 sera donc sous le signe des « ARTS'RECUP' ».

Le programme d'activité est élaboré par les animateurs et donne de la vie aux séquences d'animation. Il permet d'élaborer et d'ajuster la démarche pédagogique, de conduire les différentes animations en leur donnant du sens. Il s'appuie sur une logique de progression pédagogique (continuité et évolution).

Les différentes séquences d'animation sont en lien les unes avec les autres et progressent entre chaque période de vacances.

Une réflexion toute particulière est apportée lors de l'élaboration de ce Projet Pédagogique quant à la cohérence et complémentarité avec les Projets des écoles de Mommenheim et de Bernolsheim.

En effet, « L'environnement et les sciences » est le thème défini pour le projet d'école de Bernolsheim et « Les Arts » pour celui des écoles de Mommenheim.

Certaines activités en temps « TAP » (de 15h50 à 17h) seront élaborées en lien avec cette thématique (cf planning annexe).

4.2 LES PROJETS D'ACTIVITES

Les projets d'activités découlent du Projet Educatif de Territoire et du Projet Pédagogique. Ils exposent clairement les intentions éducatives de l'équipe d'animation au quotidien. Comme chaque année, le programme des activités (sportives, culturelles, récréatives) favorise le développement de l'enfant.

L'équipe d'animation devra respecter un cadre et une pratique pédagogique :

- Une pédagogie de projet où le partenariat est toujours sollicité
- Une pédagogie active, où l'enfant apprend par lui-même, à voir par lui-même, à s'exprimer.
- Une méthode d'approche sensorielle car si comprendre c'est connaître, connaître passe par sentir, toucher, observer, écouter, bouger, faire...
- Une pédagogie mettant en œuvre le questionnement et l'esprit critique de l'enfant par des expérimentations, des enquêtes...

Par exemple, au quotidien, les projets d'animation peuvent être :

- Lecture et animation de comtes avec une bénévoles de la Bibliothèque de Mommenheim
- Activités artistiques pour développer l'imagination et la curiosité des enfants
- Sensibilisation à l'environnement

Ces exemples ne sont pas exhaustifs, d'autres projets pourront être mis en place en cours d'année à partir des propositions des enfants et de l'équipe d'animation d'une part, et dans le cadre du développement des partenariats (écoles, ateliers de découverte).

4.3 LES PARTENAIRES

Il est essentiel de maintenir un contact permanent avec les différents intervenants éducatifs de la Communauté de Communes, les partenaires institutionnels et les prestataires de service.

Il sera possible de faire appel à des partenaires extérieurs pour la mise en place d'activités spécifiques dans le cadre de projets. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité affective et physique des enfants, ainsi que des objectifs de l'animation.

Un travail de préparation est fait avec les intervenants avant les animations afin de s'assurer de la concordance des méthodes avec le projet pédagogique et suivant les objectifs fixés par le projet éducatif.

5. L'EQUIPE

L'équipe est un outil au service du projet. Il est donc important de se fixer quelques objectifs et de définir les missions et fonctions de chacun.

5.1 OBJECTIFS ET MOYENS DE L'ÉQUIPE

Faire équipe

Ce qui réunit l'équipe, c'est le projet et ses objectifs. Seulement, atteindre ces objectifs seul est utopique, c'est pourquoi nous avons besoin de l'autre, de ses compétences, de son savoir-faire et son regard. Nous appelons cela « l'esprit d'équipe ». Pour faire équipe, il est essentiel de savoir dans quelle direction nous allons tous et d'évaluer les méthodes employées pour y arriver. Il est important également de savoir avec qui nous travaillons et pourquoi.

Moyens mis en œuvre :

- Mise en place de temps de réunion pour planifier le travail et permettre également la prise de recul.
- Réflexion collective autour du projet pédagogique.
- Evaluations et réajustements éventuels des objectifs et actions, si besoin.
- Mise en place de projets d'animation, par groupes d'enfants.
- Evaluations ponctuelles des grands jeux, petits jeux, chants, manifestations avec les familles, animations avec les partenaires.
- Être fort en proposition et ne pas hésiter à partager son point de vue, ses idées, ses besoins et ses envies à l'équipe.
- Organisation de temps de jeux et de détente pour permettre d'instaurer une certaine convivialité.
- Utilisation de fiches d'évaluation individuelle.

Travailler en équipe

Le travail en équipe, c'est travailler seul autrement. Il doit permettre un gain de temps et d'énergie. Cela nécessite notamment une répartition des tâches et des délégations. C'est également connaître et reconnaître l'autre dans ses capacités, ses difficultés et savoir lui proposer de l'aide et un soutien si nécessaire. Chacun doit être en capacité de s'adapter et de se questionner et éventuellement de modifier et réexaminer ses pratiques.

Moyens mis en œuvre :

- L'équipe est un soutien psychologique en cas de difficultés ou de doutes. Nous devons donc nous montrer à l'écoute et disponible.
- Répartition des tâches avec la méthode QQQOCP (Quoi? Qui? Quand? Où? Comment? Pourquoi?).
- Utiliser judicieusement et de façon créative l'homogénéité des compétences de chacun dans la répartition des tâches, dans les actes du quotidien et les échanges.
- Valoriser les compétences et le savoir-faire de tous.
- Soutenir et encourager les projets et initiatives individuelles.
- Ecouter et accueillir les avis des autres sans juger.
- Elaboration d'un planning d'activités en groupe.

Penser l'équipe

Pour qu'elle existe et puisse répondre aux objectifs, l'équipe, se doit de fixer quelques règles de fonctionnement et réfléchir à ses méthodes de travail.

Outre la fiche de poste qui définit les missions de chaque animateur, chaque membre de l'équipe du service périscolaire prendra connaissance et s'engagera à respecter la charte « De l'équipe d'animation » (Charte en annexe 2).

5.2 ACCUEIL DES STAGIAIRES

Les animateurs stagiaires en période de découverte se verront proposer un entretien afin de définir les objectifs de ce stage et répondre aux différentes attentes du stagiaire et de la Communauté de Communes. D'autres entretiens

seront proposés plus tard afin, notamment, de faire le point et de redéfinir les objectifs.

Le directeur possède une fonction de formateur. Il doit se montrer à l'écoute de leurs difficultés, de leurs attentes et tout mettre en œuvre afin de les mettre à l'aise et favoriser leur apprentissage.

De plus il est à souligner que l'équipe d'animation aussi a un rôle de formateur en les accompagnant sur le terrain et en partageant leurs connaissances, compétences et expériences. Un animateur tuteur sera nommé pour optimiser l'accompagnement.

6. EVALUATION

L'évaluation doit se faire en référence à des objectifs clairement exprimés auxquels on peut se reporter à tout moment.

Elle permet d'une part de vérifier l'avancée du projet et d'autre part de réguler l'équipe d'encadrement.

Des temps d'évaluation sont prévus quant aux moyens mis en œuvre pour réaliser les objectifs pédagogiques. Un bilan devra être fait après chaque action pour permettre à l'animateur de rebondir sur les difficultés rencontrées lors des projets menés, c'est l'analyse de fin d'activité : ai-je atteint mes objectifs, si oui pourquoi si non pourquoi ?

Différents moyens sont mis en place :

Des fiches de projets d'animations :

En amont, elles permettent aux animateurs d'organiser une animation de façon concrète (lieu, matériel, organisation...). De plus, elles permettent de pouvoir s'acquitter de l'achat nécessaire à la réalisation ou d'effectuer une réservation...

En aval, c'est un moyen de vérifier si tout s'est passé comme prévu et si ce n'est pas le cas, de faire en sorte de l'expliquer pour que les prochains comprennent pourquoi. Elles obligent l'animateur à réaliser un gabarit et à essayer de réfléchir à tous les cas de figure pour la mise en place de son activité. C'est un bon outil de travail et un excellent facteur de réflexion.

Des réunions :

- D'échange et d'organisation le lundi
- De préparation de l'accueil de loisirs, le mardi
- De préparation de l'accueil périscolaire le jeudi

Pour échanger sur les pratiques et la vie quotidienne entre les deux structures, le premier mardi matin de chaque mois

Ces réunions ont pour objectifs principaux d'avoir un temps de préparation en commun, de communiquer des informations, de donner des règles de conduite, de prendre et appliquer des décisions ou encore de proposer des idées créatives. C'est aussi un moment privilégié où tout le monde se retrouve pour avoir un échange, apporter des informations, réfléchir et avancer ensemble.

Il s'agit de mettre en place toutes les conditions nécessaires à l'accueil des enfants. Programmer, préparer les activités (achat du matériel, mise en place des ateliers...), organiser la vie quotidienne, s'assurer de la sécurité de tous (enfants, animateurs, parents...).

CONCLUSION

Le temps périscolaire est un temps spécifique et précieux, parce qu'il est de courte durée et touche un grand

nombre d'enfants, en particulier sur le temps méridien.

Il importe que ces spécificités soient prises en compte dans le respect des rythmes de vie de l'enfant et en cohérence avec les autres temps de l'enfant (école, famille, temps de loisirs). Il contribue à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant. L'accueil périscolaire possède ainsi une réelle fonction éducative.